



**CONTRAT D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PARKING MOTOBALL
ANNÉE 2025**

Entre les soussignés :

La commune de HOULGATE, représentée par son Maire, Olivier COLIN, agissant conformément à l'article L. 2.122-22 du CGCT, d'une part,

Et

Le demandeur désigné ci-après :

NOM et Prénom :

Adresse personnelle :

N° Téléphone fixe :

N° Téléphone mobile :

Adresse mail :

N° SIRET (1)

Nom de l'enseigne commerciale :

Adresse commerciale :

(1) Aucune autorisation ne sera délivrée si le n° de SIRET n'est pas fourni

JE SOUSSIGNE(E) : Madame, Monsieur, Nom : .. Prénom :

1 - SOLLICITE l'autorisation d'un emplacement sur le parking du motoball **pour la période du 15 juin au 15 septembre (2 jours maximum par semaine)** soit :

(2) LUNDI de H à H

(2) MARDI de H à H

(2) MERCREDI de H à H

(2) JEUDI de H à H

(2) VENDREDI de H à H

(2) SAMEDI de H à H

(2) DIMANCHE de H à H

(2) Cocher les cases correspondantes

2 - SOLLICITE l'autorisation d'un emplacement sur le parking du motoball **pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre (2 jours maximum par semaine) soit :**

- LUNDI de H à H
- MARDI de H à H
- MERCREDI de H à H
- JEUDI de H à H
- VENDREDI de H à H
- SAMEDI de H à H
- DIMANCHE de H à H

Plan d'installation du foodtruck en annexe (page 3)

3 – TARIFS

Par délibération n° D24-86 du conseil municipal en date du 24 octobre 2024, le montant de la redevance est fixé à :

- **140 €** l'emplacement à raison de 1 jour par semaine pour la période du 15 juin au 15 septembre (2 jours maximum par semaine = 140 € x 2).
- **180 €** l'emplacement à raison de 1 jour par semaine pour l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre (2 jours maximum par semaine = 180 € x 2).

Paiement à réception du titre de recette émis par la mairie de HOULGATE au terme de la période de réservation.

3 – ASSURANCE

Le demandeur doit être assuré pour la durée du contrat contre tout dommage causé au titre de sa responsabilité civile.

Une attestation d'assurance en cours de validité doit obligatoirement être fournie.

4 – POLICE

L'emplacement occupé est fourni sans électricité. Toute installation quelconque pour laquelle a été sollicitée la présente autorisation devra être démontée dès la cessation de l'activité. Le bénéficiaire devra procéder à la remise en état des lieux et laisser l'endroit propre.

5 – DECLARE avoir pris connaissance du tarif et **M'ENGAGE** à payer la redevance d'occupation commerciale, dès réception de l'avis des sommes à payer.

A, le

Signature du demandeur,

Visa pour accord,

Signature du Maire,
Olivier COLIN

PLAN D'IMPLANTATION DU VÉHICULE A RESPECTER

